

LA PLUME SALVÉRIENNE

JOURNAL MUNICIPAL DE SAINT SAUVEUR
www.saintsauveur38.fr

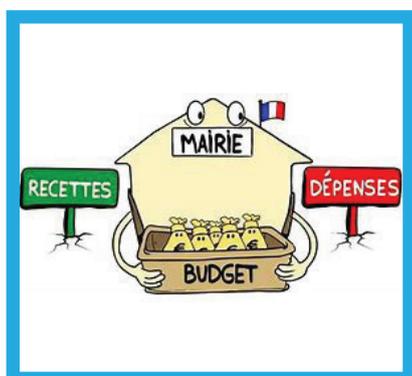
Saint
Sauveur

N°31
JUIN 2018

MAIRIE - COMMISSION COMMUNICATION - 38160 SAINT SAUVEUR - TÉL : 04 76 38 11 41 - FAX : 04 76 38 12 62 - mairie.st.sauveur@wanadoo.fr



BUDGET



SALLE MULTI-ACTIVITES



TAP



Sommaire

ACTUALITES

INFOS DIVERSES VIE COMMUNALE

Travaux

Job d'été

Ecoles

TAP

CCAS

Salle multi-activités

BUDGET

p. 3

p. 4-5

p. 6

p. 6

p. 6-7

p. 8

p. 9

p. 10

p 11

ASSOCIATIONS

Graines de bien-être

Club de l'Amitié

Comité des Fêtes

2P'ARTage

Ass. Jeu, détente et loisirs

As Versau

ENTREPRISES

ETAT CIVIL

AGENDA

p 12

p. 12

p. 13

p. 13

p. 14

p.15

p.15

p.15

p.16



propriétaire occupant ou bailleur

Vous avez un projet de rénovation ?
n'attendez plus l'hiver !

INFO → ÉNERGIE
04 76 14 00 10 SERVICE PUBLIC



un service **gratuit** de l'intercommunalité pour ses habitants

pour

- ▷ gagner en **confort**
- ▷ faire des **économies**
- ▷ augmenter la **valeur de votre patrimoine**

www.saintmarcellin-vercors-isere.fr



INFO → ÉNERGIE
04 76 14 00 10 SERVICE PUBLIC

/ avant d'appeler, récupérez votre dernier avis d'imposition afin de faciliter votre orientation vers les interlocuteurs adéquats /

un numéro unique pour bénéficier d'un **accompagnement personnalisé, neutre et gratuit**

- ▷ bien **cibler vos travaux**
 - entretien **personnalisé**
 - visite à domicile, pour un projet sur mesure
 - conseil sur les solutions les plus adaptés
- ▷ trouver les **entreprises compétentes**
 - orientation vers des entreprises certifiées RGE (Reconnu Garant de l'Environnement, par l'Etat)
 - assistance pour l'analyse des devis reçus
- ▷ **financer** votre projet
 - présentation des aides existantes (communauté de communes, Département, Etat...)
 - aide au montage des dossiers de financement



✓ Déclaration annuelle de ruches : Du 1er septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1er janvier et le 31 Août 2018. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1er septembre et le 31 décembre 2018)



Tout le monde en parle : le prélèvement à la source c'est bel et bien parti, sa mise en œuvre opérationnelle aura lieu le 1^{er} janvier 2019, autant dire

presque demain !

A partir de janvier 2019, chaque contribuable se verra retenir directement sur ses revenus sa quote-part d'impôt sur le revenu.

Qu'il s'agisse de salaires, d'allocations chômage ou de pension de retraite, la quasi-totalité des revenus est concernée par le prélèvement à la source. C'est donc l'employeur, Pôle Emploi ou encore la caisse de retraite qui procéderont à la retenue sur les revenus versés.

Le revenu net directement perçu chaque mois diminuera donc mais en contrepartie vous n'aurez plus à verser vos impôts au Trésor Public... au bout du compte cela s'équilibrera.

Le gros changement porte sur le fait qu'en 2019 on prélèvera l'impôt 2019 au fur et à mesure de ce que vous percevrez chaque mois, contrairement à aujourd'hui où vous payez en 2018 des impôts sur les revenus perçus en 2017.

Pour les contribuables déjà mensualisés, le changement sera mineur mais pas nul toutefois ! En effet, si aujourd'hui vous versez mensuellement une somme fixe 10 mois durant selon un échéancier défini, à partir de 2019 vous serez prélevés sur 12 mois et au prorata de votre rémunération. Aussi, si cette dernière varie d'un mois sur l'autre, par exemple si vous percevez une (ou des) prime(s) le montant de la retenue à la source variera d'autant.

C'est là qu'on parle de « taux de prélèvement à la source » : vous l'avez sûrement repérée, cette information s'est nichée dans votre déclaration d'impôts sur les revenus 2017. Si vous avez télédéclaré, comme la plupart des contribuables, en fin de déclaration un taux vous a été communiqué... c'est ce même taux qui sera communiqué directement par l'administration fiscale à votre employeur et qui servira à calculer chaque mois le montant à retenir. S'agissant d'un pourcentage, il s'appliquera mathématiquement sur votre revenu mensuel, et pourra donc varier.

Concernant ce taux de prélèvement, chacun pourra opter pour un taux dit « neutre » qui sera une application brute d'un barème défini par l'administration, ou bien pour les couples opter pour un taux « individualisé » qui permettra d'adapter le prélèvement de chacun à sa part de revenu dans le foyer fiscal, notamment lorsqu'il y a un fort déséquilibre entre les deux revenus. Ces choix éventuels devront être exprimés directement auprès de l'administration fiscale.

En cas de difficulté ou de changement de situation c'est toujours l'administration fiscale qui restera votre unique interlocuteur, l'employeur (ou caisse de retraite...) n'étant qu'un collecteur.

Et les agriculteurs ? Et les indépendants ?

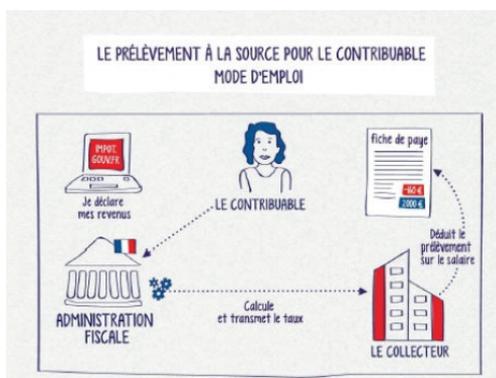
Les indépendants et les agriculteurs (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices non commerciaux ou de bénéfices agricoles) paieront leur impôt sur le revenu via des acomptes calculés par l'administration sur la base de la déclaration de revenus et prélevés mensuellement ou trimestriellement. Les acomptes mensuels seront donc désormais étalés sur douze mois.

Pour eux aussi le décalage d'un an est supprimé. Aussi, en cas de chute des cours des produits agricoles ou de cessation d'activité, les exploitants verront leur impôt s'ajuster plus tôt que dans le dispositif actuel. Il en sera de même pour le propriétaire bailleur en cas d'arrêt de la location ou d'impayé.

Et quid des revenus fonciers ?

Idem pour les bénéficiaires de revenus fonciers qui paieront leur impôt sur le revenu via des acomptes calculés par l'administration tout comme les indépendants.

Un portail spécifique : <https://www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source> regroupe toutes les informations à ce sujet, vous devriez y trouver la plupart des réponses à vos questions.



Infos diverses

✓ *L'ambrosie, un enjeu de santé publique : chacun peut agir !*

L'ambrosie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant.



Agir contre l'expansion de cette plante est **un enjeu majeur de santé publique** qui requiert l'implication de tous.

Que faire ?

Sur ma propriété : **je l'arrache !**

Hors de ma propriété, sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : **je l'arrache !**

Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : **je signale** la zone infestée par un des moyens suivants :

- <http://www.signalement-ambrosie.fr>
- Application mobile Signalement Ambrosie
- Mél : **contact@signalement-ambrosie.fr**
- Téléphone : **0 972 376 888**



Votre signalement sera communiqué à la mairie concernée qui engagera les actions nécessaires à l'élimination des plants.

Attention DANGER : Evitez les interventions lorsque la plante est en fleur.

Si nécessaire, **Protégez-vous** lors des travaux d'élimination de l'ambrosie (arrachage notamment) en utilisant du matériel adapté : gants, lunettes et masque lors de la floraison.

Hors période de floraison, une paire de gants suffit.

✓ *Interdiction de brûlage*

En Isère, deux arrêtés réglementent le brûlage à l'air libre des végétaux en vue de protéger la qualité de l'air :

1 - Pour les activités non agricoles et forestières (particuliers, collectivités, professionnels hors activité agricole ou forestière)

L'arrêté préfectoral n° 2013-322-0020 du

18 novembre 2013 instaure **LE PRINCIPE GÉNÉRAL D'INTERDICTION DU BRÛLAGE** à l'air libre des déchets verts. Les déchets doivent être compostés sur place, broyés ou emmenés à la déchetterie, et non plus brûlés.

Les déchetteries n'ont pas vocation à recevoir les déchets verts en grosses quantités. Aussi, il faut privilégier les mesures alternatives faisant de ces déchets une richesse pour le sol, comme :

- la décomposition naturelle sur place
- le broyage
- le paillage
- le compostage

Le contrevenant qui pratique le brûlage à l'air libre de déchets verts s'expose à une amende de 450 €.

2 - Pour les activités agricoles et forestières

L'arrêté préfectoral n°38-2016-05-12-005 du 12 mai 2016 complète le dispositif et instaure le principe général suivant depuis le 1er janvier 2017 :

- interdiction en tout temps du brûlage dans les communes du périmètre des plans de protection de l'atmosphère (PPA) de Grenoble, Saint Sauveur appartenant à ce périmètre
- interdiction de tout brûlage dans les communes iséroises qui seraient concernées par un épisode d'alerte à la pollution.

Les opérations concernées sont les brûlages à l'air libre de végétaux, qu'ils soient coupés ou sur pied, quelle que soit leur humidité.

✓ *Travaux de bricolage et jardinage*

Les travaux de bricolage et de jardinage bruyants ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrés **de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 19H30**
- les samedis **de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00**
- les dimanches et jours fériés **de 10H00 à 12H00**

✓ *Aboiements*

Les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

✓ Facturation de l'eau transférée à la SMVIC

Comme vous le savez, la gestion de l'eau de notre commune a été transférée à la Régie eau et assainissement de la SMVIC.

De ce fait, les questions relatives à la facturation de l'eau sont désormais gérées par

Régie eau et assainissement de la SMVIC

Accueil de SAINT MARCELLIN

1 bis rue Ampère - 38160 SAINT MARCELLIN

Tél. : 04 76 64 01 81 / Mail : regie.eau@3c2v.fr

Ouverture du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

✓ Frelon Asiatique et recherche de nids

Le frelon asiatique, poursuit sa progression sur le territoire Rhône-alpin.



Sur l'ensemble de la région, le nombre de nids observés en 2017 est de 414 (contre 319 en 2016). Les conditions climatiques de l'année semblent avoir été moins

favorables au prédateur que celles des 2 années précédentes.

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS (Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire), en partenariat avec la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous :

GDS 38 : 09 74 50 85 85 / info@gds38.asso.fr

FREDON 38 :

04 74 86 40 68 / catherine.prave@fredon38.fr

Il peut transmettre la dengue, le chikungunya et le zika lorsqu'il est porteur de ces virus.

MOUSTIQUE TIGRE*
LUTTONS CONTRE SON INSTALLATION!

Ce moustique est particulièrement nuisant. Il s'est installé depuis 2004 dans le sud de la France et son territoire est en pleine expansion.

Comment le reconnaître ?

- Il se distingue des autres moustiques par sa coloration noire et blanche.
- C'est un moustique qui pique le jour.
- Il se déplace peu (une centaine de mètres) : le moustique qui vous pique est né chez vous.

*Aedes Albopictus - taille réelle à l'âge adulte : 5mm

Pour lutter contre ce moustique, il est nécessaire de limiter ses lieux de ponte et de repos.

Enlever tous les objets abandonnés dans le jardin ou sur la terrasse qui peuvent servir de récipient.

Vider une fois par semaine les soucoupes, vases, seaux.

Remplir les soucoupes des pots de fleurs avec du sable mouillé.

Je couvre, je jette, je vide
tous les récipients pouvant contenir de l'eau

Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières...).

Entretien le jardin : élaguez, débroussailliez, taillez, ramassez les fruits tombés et les déchets végétaux, réduisez les sources d'humidité.

Couvrir toutes les réserves d'eau à l'aide d'une moustiquaire.

Les produits anti-moustiques ne permettent pas de les éliminer durablement.

ARS
Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr

Vie Communale

Travaux

Des travaux d'enfouissement des lignes rue des géraniums ont été réalisés dernièrement en vue de la réalisation d'une voie piétonne et cycliste.

Le local ADMR est actuellement en travaux et sera prochainement remis à neuf.



Travaux à venir

Les travaux à venir sur la communes sont nombreux dans les prochaines semaines : Aménagements mode doux rue des lavandes et rue des géraniums, réfection des murs du cimetière, peinture des menuiseries des bâtiments et aménagement de routes : réfection de certains dos d'âne, création d'un ilot à l'intersection de la rue des géraniums et de la voie du pont de Beauvoir (rue Jean François Clerc).

Jobs d'été

Cet été, cinq jeunes de la commune vont faire leur première expérience dans le monde du travail au sein des services techniques durant les mois de juillet et aout prochains. Vous les apercevrez sans doute effectuer différentes tâches auprès de nos agents.

ECOLES

Nouvelle organisation du temps scolaire et fin des TAP

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale a validé le passage à la semaine de 4 jours à partir de la rentrée de Septembre 2018 à Saint Sauveur.

Ainsi les Temps d'activités périscolaires (TAP) seront supprimés et la semaine scolaire 2018-2019 s'établira comme suit :

	7h30-8h30	8h30-11h30	11h30-13h30	13h30-16h30	16h30-18h15
Lundi	Garderie/ Accueil	Enseignement (3h)	Cantine Garderie (2h)	Enseignement (3h)	Garderie (1h45)
Mardi					
Jeudi					
Vendredi					

Le règlement intérieur de l'accueil périscolaire a été modifié en conséquence et approuvé lors du Conseil Municipal du mardi 15 Mai 2018.

Voyages scolaires :

Cette année deux classes de l'école de Saint-Sauveur ont eu la chance de partir en classe de découverte. Les CE2 tout d'abord, du 5 au 9 mars à Autrans, pour y vivre une semaine riche en activités sur les thèmes du cirque, de la musique et des animaux de la montagne. Sans oublier de profiter de la neige ! Les CE1 ensuite, du 15 au 28 mai, sont partis à Saint Jorioz, pratiquer la voile sur le lac d'Annecy et découvrir le patrimoine local.



Cycle équitation

La classe des CM1-CM2 suit un cycle d'équitation de six séances financé par l'association « Anim'École ». Depuis le début mai, chaque jeudi matin, la classe part au centre équestre « La Cavalcade » de St Vérand pour apprivoiser les différents poneys. En effet, comme le répètent les monitrices, « S'occuper d'un cheval demande de la patience, du courage et aussi de nombreuses connaissances. »

Les enfants apprennent donc le pansage, la gestion du matériel qu'il faut entretenir, les premières bases de l'équitation mais aussi l'approche de l'éthologie. A « La Cavalcade », on sensibilise aussi à la compréhension du comportement animal. Pour cela, on doit observer son poney, anticiper ses réactions et essayer de communiquer avec lui pour ensuite monter sans violence. Les enfants progressent vite, même si certains ont encore une légère hésitation, mais, de leur côté, les chevaux ont bien compris qu'ils avaient affaire à des cavaliers téméraires et attentionnés !

Nous remercions les intervenants du centre équestre qui nous reçoivent régulièrement avec gentillesse et également « Anim'École » qui nous épaulé pour concrétiser l'ensemble de nos activités exceptionnelles.



Sortie Au Perron, « sensibilisation aux situations de handicap »

Mardi 5 juin notre classe de CM1-CM2 est allée au centre du Perron à St Sauveur dans le cadre des rencontres de l'autonomie. Nous avons été très bien accueillis par des professionnels du centre ainsi que par des personnes en situation de handicap. Pour cette occasion, trois ateliers avaient été préparés, « Création bois », « création Assembl'ages » et « Nature et créations ». La matinée, fut bien remplie ce qui a permis aux enfants d'échanger avec quelques résidents tout en réalisant des œuvres collectives. La classe est repartie enrichie sur le plan éducatif, relationnel et aussi technique en rapportant à l'école deux jeux et une jardinière.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de cette belle matinée de sensibilisation aux situations de handicap.



TAP

Quoi de neuf au périscolaire de St Sauveur ?

Pour ce troisième trimestre, les temps d'activités périscolaires accueillent toujours de nombreux enfants, 114 élémentaires le mardi et 121 le jeudi. Ce trimestre qui se terminera aux vacances d'été sera aussi le dernier pour les activités périscolaires qui seront supprimées avec le passage à la semaine de 4 jours à la rentrée de Septembre 2018 à l'école de Saint Sauveur.

Depuis la fin des vacances de printemps, de nouvelles activités plus estivales ont débuté à l'extérieur, comme le jardinage très demandé des enfants, ainsi que les sports et jeux collectifs pratiqués sur le stade et le « city stade ». Les chevaux de Christian, toujours aussi patients avec les enfants, continuent de se promener autour de l'école.

Les activités artistiques et manuelles se poursuivent à l'intérieur de l'école avec des thèmes sur les différents événements de saison comme l'été, les vacances. Lors de l'atelier « fête des mères » les plus grands ont pris plaisir à aller aider les plus petits à réaliser les surprises pour leurs mamans.



L'atelier bien être et vivre ensemble apaise toujours les enfants après leur journée de classe tandis que l'initiation au judo dans la salle de motricité leur permet de canaliser leur énergie.

D'autres activités comme les jeux de société, la cuisine ont aussi pu être improvisées avec de nouveaux intervenants lors de ce trimestre.



CCAS :

Aides accordées aux enfants de la commune

Du 1er Septembre 2018 jusqu'au 31 Août 2019

1- : Aide à la pratique sportive, culturelle ou artistique

Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Sauveur alloue une aide à la pratique sportive, culturelle ou artistique à tout enfant de 5 à 11 ans, scolarisé et résidant à Saint-Sauveur, à l'exclusion des enfants scolarisés au collège et selon le quotient familial. Aide limitée à une seule activité par enfant. La participation est plafonnée à 300€

Quotient Familial	Participations
De 0 à 350€	70% du montant acquitté
De 351 à 600€	60% du montant acquitté
De 601 à 900€	50% du montant acquitté
De 901 à 1200€	30% du montant acquitté
De 1201 à 1500€	20% du montant acquitté

2 : Aides aux familles de St Sauveur pour les enfants de 3 à 17ans pour les activités en accueil de loisirs, les séjours en camps et colonies de vacances (avec hébergement) dans tous les départements de France

Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Sauveur alloue des aides aux enfants (de 3 à 17 ans) de Saint Sauveur pour les activités en accueil de loisirs, les séjours en camps et colonies de vacances (avec hébergement) dans tous les départements de France :

Quotient	Participations
0 à 350€	80% du montant facturé aux familles
351 à 600€	60% du montant facturé aux familles
601 à 900€	40% du montant facturé aux familles

Aides accordées pour 35 Journées maximum.

Si votre quotient familial correspond aux critères d'aides, nous vous demandons d'apporter en mairie les documents suivants :

1. Un justificatif de domicile,
2. Une facture acquittée de l'activité
3. 1 relevé d'identité bancaire
4. Le justificatif de la Caf avec le montant du quotient familial.

Aide à la prévention routière des aînés

Prochainement, le CCAS de la commune va mettre en place une séance gratuite d'ateliers théoriques de remise à niveau du code de la route. Elle sera assurée par un moniteur d'auto-école



Toutes les personnes de 65 ans et plus, sont conviées à cette formation qui aura lieu un vendredi matin de 9h à 11h, en Septembre 2018.

Si vous êtes intéressé, nous vous prions de venir en mairie vous inscrire auprès de nos secrétaires avant fin Août 2018.

Repas dansant

Le repas des aînés offert par la CCAS aura lieu le samedi 17 novembre 2018 à partir de 12h. Retenez dès à présent cette date dans vos agendas !



Etat d'avancement du projet de la nouvelle salle multi-activités



PLANNING

- Réception et analyse des offres des différents postes de travaux - Juin 2018
- Attributions définitives - Juillet 2018
- Démarrage des travaux - Septembre 2018
- Fin des travaux - Novembre 2019



COUTS FINANCIERS

• Achat de la propriété ex Revirand :	182 587 € HT
• Publicité / Diagnostic / Etudes	226 962 € HT
• Equipement intérieur / travaux	52 789€ HT
• Construction de la salle :	1 117 019 € HT
• Aménagements extérieurs	714 560 € HT

TOTAL

2 285 747 € HT



FINANCEMENT

• Emprunt Long terme 20 ans	1 500 000 €
• Prêt court terme – 2 ans Subventions et TVA	800 000€
• Auto financement	286 772€ HT
• Subventions allouées à ce jour (Subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes en attente)	302 262€ HT



PROJECTIONS



COMMUNE

FONCTIONNEMENT	Voté	Réalisé
DEPENSES	1 648 464,72 €	969 330,22 €
RECETTES	1 648 464,72 €	1 297 443,52 €
Résultat de l'exercice		328 113,30 €
Report exercice précédent		452 678,72 €
TOTAL CUMULE		780 792,02 €
INVESTISSEMENT	Voté	Réalisé
DEPENSES	1 161 392,29 €	367 263,22 €
RECETTES	1 161 392,29 €	665 308,23 €
Résultat de l'exercice		298 045,01 €
Report exercice précédent		-346 009,39 €
TOTAL CUMULE		-47 964,38 €

EAU - ASSAINISSEMENT

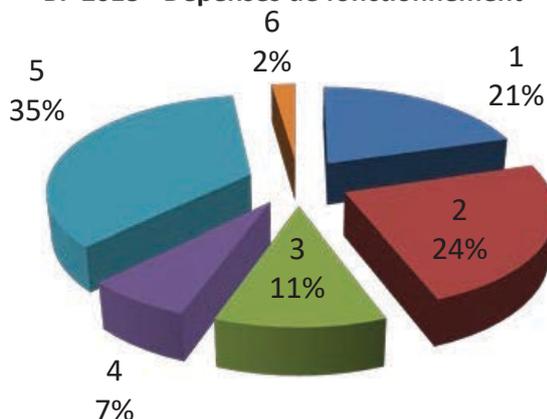
FONCTIONNEMENT	Voté	Réalisé
DEPENSES	722 997,64 €	290 601,22 €
RECETTES	722 997,64 €	387 629,47 €
Résultat de l'exercice		97 028,25 €
Report exercice précédent		357 697,64 €
TOTAL CUMULE		454 725,89 €
INVESTISSEMENT	Voté	Réalisé
DEPENSES	521 141,93 €	101 187,41 €
RECETTES	521 141,93 €	66 493,08 €
Résultat de l'exercice		-34 694,33 €
Report exercice précédent		55 644,29 €
TOTAL CUMULE		20 949,96 €

BUDGET PREVISIONNEL COMMUNE 2018

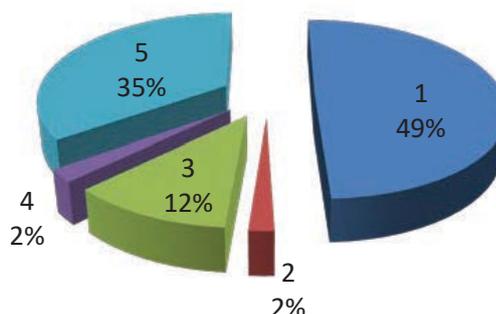
BUGDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
1-Charges à caractère général	364 420,00 €	1-Impôts et Taxes	887 202,00 €
2-Charges de personnel et frais assimilés	430 400,00 €	2-Revenus de gestion courante	32 100,00 €
3-Autres charges de gestion courante	201 250,00 €	3-Dotations / Participations	207 556,00 €
4-Charges financières, reversement FNGIR	126 000,00 €	4-Autres produits gestion courante	40 000,00 €
5-Virement à la section d'investissement	632 615,64 €	5-Excédent antérieur reporté fonctionnement	627 827,64 €
6-Dépenses de fonctionnement imprévues	40 000,00 €		
TOTAL DEPENSES	1 794 685,64 €	TOTAL RECETTES	1 794 685,64 €

BP 2018 - Dépenses de fonctionnement



BP 2018 - Recettes de fonctionnement



BUGDGET PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
1-Déficit d'investissement reporté	47 964,38 €	1- Excédent d'investissement reporté	152 964,38 €
2-Dépenses imprévues	19 268,00 €	2- Virement de la section de fonctionnement	633 065,64 €
3-Remboursements d'emprunts - Capital	163 000,00 €	3-Subvention d'investissement	30 000,00 €
4-Dépôt et cautionnement reçus	800,00 €	4-Produits des cessions	4 000,00 €
5-Acquisition de matériel, mobilier et logiciels	31 700,00 €	5-Fonds de compensation TVA, T.A. et versement pour sous-densité	83 000,00 €
6-Terrains et installations de voirie	50 000,00 €	6-Remboursements d'emprunts	1 500 800,00 €
7-Immobilisations en cours : constructions et installations techniques	2 091 097,64 €		
TOTAL DEPENSES	2 403 830,02 €	TOTAL RECETTES	2 403 830,02 €

Associations

Graines de Bien-Etre



L'association Graines de Bien-être termine sa 1ère année de fonctionnement. "Se faire du bien dans sa tête, son coeur et son corps. Vivre ensemble", sont les mots clés de l'intervenante Nadège Guillermet. L'association a réalisé une centaine d'ateliers dans l'année, sur St Sauveur les mercredis et lors des TAP, mais également au sein d'autres collectivités du territoire. Plus de 210 personnes, petits, moyens et grands ont pu bénéficier de ces ateliers bien-être et philo.

RDV sur la Page Facebook GrainesDeBienEtre pour plus d'informations.

Nadège Guillermet, Accompagnatrice au mieux-être Kinésiologue -Energéticienne

Tel : 06 06 50 67 31

Site internet : www.therapie-energetique-isere.jimdo.com

Page : <https://www.facebook.com/nadegeguillermet.therapieenergetique>

Club de l'Amitié

Le club de l'Amitié compte 78 adhérents !

Il essaye avant tout d'apporter un peu de bonheur, de convivialité et de sérénité à toutes les personnes participant aux activités, travaux manuels (points de croix, broderie, tricot, etc...), jeux divers à la salle des associations (coinche, tarot, scrabble...), concours interclubs (coinche et de pétanque), repas à thème (chevreau, fête des mères et pères, anniversaires).

Le club propose aussi des sorties à la journée (sorties découvertes et sorties surprises, une présentation sur la magnétothérapie BIOGLOBE, le réveillon de la St Sylvestre.

Alors, si vous voulez rompre la solitude et trouver un peu de convivialité, venez passer des bons moments en notre compagnie à la salle des associations de Saint Sauveur où nous vous réservons un très bon accueil.



Comité des Fêtes - 1^{er} Mai

Pour la 9^{ème} année consécutive, l'équipe du Comité des Fêtes a sillonné les routes de notre village avec 2 chars décorés les 2 derniers jours du mois d'avril. Malgré une météo capricieuse et pas très sympa, les bénévoles sont passés de maison en maison apportant avec eux leur bonne humeur, où ils ont reçu les mêmes accueils chaleureux. Une halte a été faite lundi à la sortie de l'école afin de faire profiter les petits écoliers de cette tradition villageoise.

Mardi 1^{er} mai à 12 heures, les villageois étaient invités à la salle des fêtes pour partager un repas composé d'omelettes et pain perdu, confectionnés avec tous les œufs généreusement offerts lors des récoltes.

Le Comité des Fêtes associe 2 associations « LOCOMOTIVE » et « ARAMIS » à cette manifestation. Les représentants de ces associations étaient présents mardi afin de

remercier publiquement les Salvériens pour leurs dons généreux.

Cette année encore, la récolte des œufs et les dons aux associations n'ont pas démerité. Merci à tous les villageois de répondre présent et de faire perdurer cette belle tradition de partage.

L'équipe du Comité des Fêtes serait heureuse d'accueillir d'autres membres qui aiment leur village et voudrait s'y impliquer. Cela demande un peu d'énergie, c'est vrai, mais tellement de joie !

Rendez-vous l'an prochain pour la 10^{ème} édition !!!!



2P'ARTage

L'association 2P'ARTage propose des ateliers de peinture, et de pastels tous les vendredis soir de 19h à 21h à la Salle des Associations.

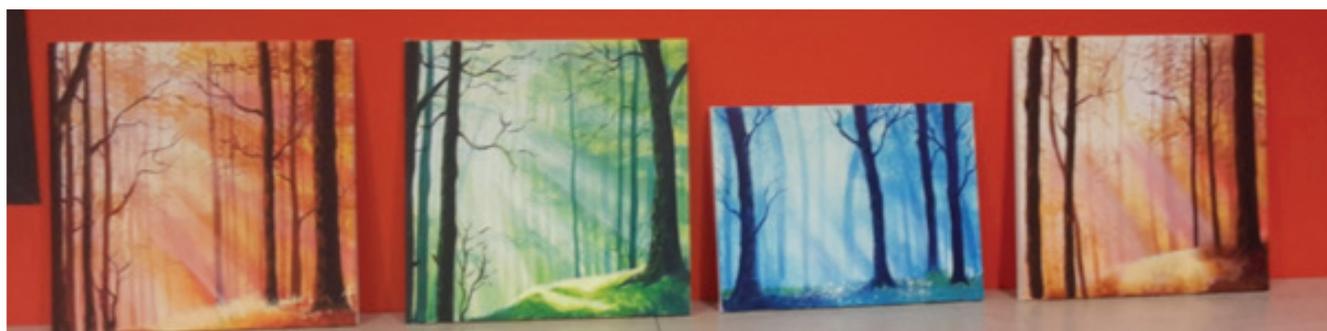
Vous pouvez voir certains de nos tableaux exposés à la Mairie.

Un moment convivial d'échange ! Sans professeur, nous progressons grâce à l'échange de conseils qui développe notre sens de l'observation.

Vous avez envie de nous rejoindre : n'hésitez pas à venir

nous rencontrer un vendredi soir, nous vous donnerons plus de détails

Nous programmons chaque année un atelier technique avec un artiste extérieur qui nous transmet sa passion, des techniques.... En voici un aperçu



L'ASSOCIATION

"JEUX, DETENTE & LOISIRS"

se promène...

Le 24 avril dernier, tôt le matin, il y avait de l'agitation sur le parking de la mairie. Nous étions une quarantaine, à partir en voyage à la journée. Que de bonheur à se retrouver !

Direction YVOIRE, très joli village médiéval, situé au bord du lac Léman.

Nous avons débuté notre promenade par la visite du jardin des cinq sens, sous un magnifique soleil. Nos chères "botanistes" étaient ravies. Après une petite balade, nous nous sommes installés en terrasse, sous le soleil, pour un délicieux repas, dans un restaurant avec vue sur le lac. Après une petite promenade digestive, nous nous sommes rendus sur le port, pour une mini-croisière à bord d'un bateau à propulsion électrique, alimenté par des panneaux solaires !

Toutes les bonnes choses ayant une fin, il a fallu prendre le chemin du retour. Certains se sont alors laissés aller à une petite sieste, tandis que d'autres rêvaient à un prochain voyage.

Justement, les randonneurs, avaient déjà la tête ailleurs ! Le 12 mai dernier, ils étaient 15 à se rendre à TERROU dans le Lot. Le mauvais



temps ne les a pas découragés, ils étaient trop contents de se retrouver pour ce séjour d'une semaine.

Le dimanche, visite de SAINT-CERE et du château de SAINT LAURENT LES TOURS, avec l'exposition des magnifiques tapisseries de Dom Robert. L'après-midi, entre deux averses, visite du château de CASTELNAU-BRETENOUX.

Le lundi très pluvieux fut consacré à la visite du gouffre de PADIRAC le matin et une petite randonnée l'après-midi.

Puis les randonnées et les visites se sont enchaînées tout au long de la semaine :

SARLAT et la ROQUE GAGEAC, AUBAZINE, le canal des moines et COLLONGES LA ROUGE, CARENNAC, la merveilleuse grotte de PECH MERLE, ST CIRQ LAPOPIE et enfin, ROCAMADOUR, un régal, mais que de marches ! Par miracle, pour remonter nous avons découvert "l'ascenseur" ! Nous avons aussi fait une très belle randonnée avec découverte des anciens moulins au fond du canyon de l'ALZOU.

Nous sommes tous rentrés avec des étoiles plein les yeux, des souvenirs magnifiques et de formidables liens d'amitié et d'affection. Il nous reste maintenant à mettre de l'ordre dans les anecdotes et les photos.



Lors du match contre le FC Vallée Gresse pour l'avant dernière journée de championnat, l'AS VerSau a remporté la rencontre sur le score de 3-0. Cette

victoire est synonyme d'une montée historique en Régional 3 pour un groupe exceptionnel logiquement récompensé de tous ses efforts.

Equipe 2.

Le dernier match remporte 4 – 0 contre Quatre Montagnes permet à l'équipe 2 la montée en D3.

Une belle performance qui vient récompenser un groupe sain et travailleur, qui a toujours



suivi son entraîneur et agi en équipe au cours de la saison.

Bravo à l'ensemble des Seniors de l'AS Versau. Le club remercie tous ses sponsors et partenaires pour le soutien tout au long de la saison.

U18F (GFSD)

Un grand bravo aux filles U18 pour cette très belle saison avec une qualification pour les finales toutes catégories le 17 juin.

Nouvelles entreprises



La société SDL. TP, implantée sur la commune depuis 2014, s'est offert de nouveaux locaux plus fonctionnels 73 rue Vaucanson.

L'entreprise est spécialisée dans les travaux de terrassement, de VRD, création d'enrobes et de pavage et maçonnerie.

SDL TP - 73 rue Vaucanson

38160 Saint Sauveur

Monsieur SAUZE - Tél 06 30 93 13 78

sdl.tp@orange.fr



La rôtisserie LP vient de s'installer sur notre commune, rue Vaucanson. Elle propose des poulets fermiers,

des rôtis, travers de porc et des formules repas. Elle est présente sur les marchés de Vinay, Saint-Marcellin, Saint-Vérand, Valence...

Rôtisserie LP - 93 rue Vaucanson – 38160 Saint Sauveur

Létizia- Tel 06 85 25 63 45

lp03438@gmail.com

ETAT CIVIL



NAISSANCES

- CASELLI Noémie née le 27/02/2018

- ROQUIGNY Oscar né le 11/03/2018

- PEREIRA Nathan né le 15/03/2018

- MATRAIRE Iris née le 20/04/2018

- VEYRET Eryn née le 11/05/2018

DECES

- LÉTHY née RUOL Renée le 08/03/2018

- HENRY Roger le 09/03/2018

- MICHON Aimé le 17/04/2018

- BONVIN née MARTIN Thérèza le 22/05/2018

- TORRESAN Henri le 2/06/2018



AGENDA

OCTOBRE

Dimanche 14 octobre

Les Oursons - Bourse à la puériculture

Vendredi 19 octobre

Club de l'Amitié - Thé dansant

Samedi 27 octobre

Solidarité Maillys - Soirée théâtre

NOVEMBRE

Vendredi 2 novembre

Comité des Fêtes - Thé dansant

Samedi 17 novembre

CCAS - Repas des aînés

Samedi 24 novembre

Association cursive - Spectacle pour enfants

DECEMBRE

Samedi 1er et dimanche 2 décembre

Comité des fêtes - Marché de Noël

Lundi 31 décembre

Club de l'Amitié - Réveillon



Responsable de la publication : Michel Gentit, Maire de Saint Sauveur

Conception, réalisation, impression : Royans Impressions :
06 84 62 93 62 - Juin 2018.

Merci aux membres de la commission communication pour leur contribution :
Nelly Allard, Audrey Belle, Jean-François Leduc,
Cécile Fombaron et Isabelle Trouillet.